

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 27 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Blanzay dûment convoqué, le 20 juin 2024, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle SURREAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Quorum : 8

Présents : Mrs CORDEAU Jean-François, DENIS-PERRIERE Cyrille, GUILLET Noël, PRADEL Stéphane, LEROYER Clément, ROUSSEAU James, , TRIQUET David et Mmes DOUX Annie, MORINEAU Émilie, PETIT Mélissa et SURREAUX Isabelle

Absents : Mmes AUTET Gwénaëlle, THOMAS Nadia et Mrs PROVOST Jean-Claude, THOMAS Stéphane

Pouvoir : Mr PROVOST Jean-Claude à Mme DOUX Annie

Conformément aux dispositions de m'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Secrétaire de séance : Mme DOUX Annie

ORDRE DU JOUR

- Arrêt du Procès-verbal de la séance du 23 mai 2024,
- Délibération n°20240627-01 Décision modificative n°1 – Budget principal investissement
- Délibération n°20240627-02 Maison d'Accueil d'Assistantes Maternelles – Choix entreprise pour la maîtrise d'œuvre
- Délibération n°20240627-03 Local commercial épicerie 1 route du Bois Qui Chante – reprise, loyer, bail
- Délibération n°20240627-04 Local commercial épicerie 1 route du Bois Qui Chante – travaux et demandes de subvention
- Délibération n°20240627-05 Renouvellement de la Convention Territoriale Globale du Civraisien en Poitou avec la CAF
- Délibération n°20240627-06 Redevance d'occupation du domaine public de 2020 à 2024 avec Orange
- Délibération n°20240627-07 Changement des buts de football
- Délibération n°20240627-08 Acquisition d'une table de pique-nique
- Délibération n°20240627-09 Changement des tables à la salle des fêtes
- Délibération n°20240627-10 Subvention exceptionnelle pour la chorale de la machine à coudre pour la fête du 31 août 2024
- Délibération n°20240627-11 Cadeau pour départ à la retraite

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2024

Aucune remarque faite par les membres du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

1/ Délibération n° 20240627-01 – Décision modificative n°1 – Budget principal investissement

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit ci-après :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
Opération 14 - Eclairage public Article 21538 – Autres réseaux	+70 673.00 €	Opération 25 - MAM Article 231 – Immobilisations corporelles en cours	-70 673.00 €
TOTAL	+70 673.00 €		-70 673.00 €

2/ Délibération n° 20240627-02 – Maison d'Accueil d'Assistantes Maternelles – Choix entreprise pour la maîtrise d'œuvre

Madame Le Maire fait part de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 26 juin avec Mr ANNE de Asciste Ingénierie Grand Ouest pour analyser les 7 offres reçues.

Mr ANNE a présenté un tableau avec le récapitulatif des offres reçues ainsi que les analyses.

Architectes	Montant HT	Montant TTC
Ablomé de Poitiers	47 400.00 €	56 880.00 €
Atelier d'architecture Pascal Barranger de Châtellerault	50 800.00 €	60 960.00 €
Atelier Dune de Poitiers	55 221.00 €	66 265.20 €
Atelier Julien Sécheresse de Poitiers	58 440.00 €	70 128.00 €
Hors-Série Sarl d'architecte de Poitiers	50 500.00 €	60 600.00 €
Atelier d'architecture Nathalie Lambert de Burie (17770)	43 608.00 €	52 329.60 €
MAAPA Architecture de Migné-Auxances	47 345.00 €	56 814.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **CHOISIR** l'architecte ABLOMÉ 86000 POITIERS,
AUTORISER Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

255

3/ Délibération n° 20240627-03 – Local commercial épicerie 1 Route du Bois Qui Chante – Reprise, loyer, bail

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme Gwénaëlle AUTET a envoyé une lettre de candidature pour reprendre l'épicerie. La boulangerie y sera rassemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **LOUER** le local de l'épicerie à Mme Gwénaëlle AUTET afin d'y faire l'épicerie et la boulangerie.
- **DECIDER** que le bail commercial sera signé à l'étude de Maître Pauline GUILLET (VALENCE EN POITOU).
- **FIXER** le loyer à 300.00 € mensuel.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4/ Délibération n° 20240627-04 – Local commercial épicerie 1 Route du Bois Qui Chante – Travaux et demandes de subvention

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réhabiliter le local épicerie avant la réouverture.

Plusieurs travaux sont à prévoir :

- Installation climatisation/chauffage,
- Mise aux normes électriques et installation de différentes prises de courant,
- Peinture des murs
- Réfection du sol
- Rideau de sécurité

Madame Le Maire présente les différents devis prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité sauf pour le rideau métallique 1 Abstention 11 POUR de :

- **RETENIR** les entreprises suivantes :
 - SAS FROID-CLIM 79 (CHENAY) d'un montant de 7 770.00 € HT soit 9 324.00 € TTC pour l'installation d'une pompe à chaleur air/air Toshiba Yukai réversible,
 - TOP ELEC (SAINT SAVIOL) d'un montant de 7 337.03 € HT soit 8 804.43 € TTC pour la remise aux normes électriques ainsi que l'installation des prises de courant,
 - Peintures BAUDIFFIER David (CIVRAY) d'un montant de 14 544.40 € HT soit 17 453.28 € TTC pour les travaux de peintures et sol,
 - EIRL MERLIERE Creafer (CHAMPNIERS 86400) d'un montant de 3 630.00 € HT soit 4 356.00 € TTC pour fourniture et pose d'un rideau métallique en grilles Dentel

Madame le Maire présente le plan de financement qui serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

Travaux	Montants
Climatisation/chauffage	7 770,00 €
Mise aux normes électrique + différentes prises	7 337,03 €
Peinture +sol	14 544,40 €
Rideau métallique extérieur	3 630,00 €
DEPENSE TOTALE	33 281,43 €

Subventions

Région 35%	11 648,00 €
France Ruralité 15%	5 000,00 €
Département 30%	9 984,00 €
Total	26 632,00 €
Reste à charge 20%	6 649,43 €

- **DONNER** un avis favorable au plan de financement présenté,
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer les devis ainsi que de **DEPOSER** les demandes de subvention.

5/ Délibération n° 20240627-05 – Renouvellement de la Convention Territoire Globale du Civraisien en Poitou avec la CAF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°18 du 28 mai 2019 permettant la signature de la Convention Territoriale Globale 2019 – 2021 ;

VU la délibération n°36 du 15 décembre 2020 prolongeant par avenant la durée de la Convention Territoriale Globale jusqu'au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'engagement précédent de la Communauté de Communes dans la Convention Territoriale Globale de 2019 à 2023 ;

CONSIDERANT les enjeux territoriaux mis en exergue dans la phase d'évaluation et dans la phase diagnostic visant à construire une seconde génération de la Convention Territoriale Globale ;

CONSIDERANT que le projet de Convention Territoriale Globale 2024 - 2027 s'inscrit dans les orientations politique et stratégique du projet de territoire ;

La première génération de la Convention Territoriale Globale est arrivée à échéance au 31 décembre 2023.

Pour rappel la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf et la MSA pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf et la MSA, couvrent la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à

la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap, etc.

Le projet de la Convention Territoriale Globale se structurerait autour de 3 impacts, 7 objectifs, avec les actions suivantes :

CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTÉ DE PROJET POUR FAIRE VIVRE LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE	Objectif 1.1. Organiser et animer une gouvernance adaptée pour un pilotage continu du projet associant la diversité des parties prenantes (élus, agents, associations, habitants...) en mode coopératif	Assurer une coordination et un pilotage technique du projet
		Développer de nouvelles commissions ouvertes
	Objectif 1.2. Créer des temps forts entre les acteurs et avec les habitants et communiquer largement sur le projet, les dynamiques partenariales et les actions mises en place	Créer le tiers-lieu 2.0. des acteurs de la CTG
RENDRE LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL SOCIALEMENT ATTRACTIF	Objectif 2.1. Développer une offre adaptée à la diversité des besoins de garde petite enfance et ainsi fidéliser les familles	Augmenter la capacité d'accueil du jeune enfant sur le territoire
		Constituer un observatoire Petite Enfance
	Objectif 2.2. Créer un espace d'accueil adapté pour l'accueil des enfants et adolescents sur le Civralsien en Poitou	Création d'un pôle communautaire « accueil de loisirs »
	Objectif 2.3. Intensifier l'animation de la vie sociale en suscitant l'engagement citoyen et en encourageant les solidarités entre tous les habitants, quel que soit leur âge et leur profil (jeunes, parents, seniors...)	Proposer des chantiers citoyens
RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES ET GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS AUX DROITS ET SERVICES	Objectif 3.1. Prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées	Renforcement du collectif « Instant Convivial » de visites à domicile – Equipes citoyennes « Monalisa »
		Accompagnement des familles dans la scolarité des enfants et des jeunes
	Objectif 3.2. Mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale à tous les âges des enfants avec une attention particulière aux familles monoparentales	Consolider le réseau parentalité du Civralsien en Poitou
		Objectif 3.3. Favoriser l'accès aux droits et recueillir de façon continue les besoins des habitants en diversifiant les modalités de leur participation et en développant les actions « d'aller vers »

Pour rappel, la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG), au-delà d'être un partenariat politique, est aussi un partenariat financier. Son conventionnement permet l'attribution de prestations de services (PS) pour les services petite enfance, enfance, jeunesse ainsi qu'une bonification grâce aux Bonus Territoire. Ainsi, l'équivalent de 2 ETP peuvent être financés à hauteur de 24 000 € par ETP.

La signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) impliquera le recrutement d'un/une chargé(e) de coopération. Une réflexion sur la coordination thématique « enfance jeunesse » est à mener au sein des équipes.

Par ailleurs, les communes membres de l'EPCI peuvent devenir signataire de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour soutenir les actions dans leur champ de compétences et bénéficier des Bonus Territoire pour celles exerçant un service aux familles éligibles aux prestations sociales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVER** le projet la Convention Territoriale Globale
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier y compris tout acte de gestion s'y rapportant, y compris de demande de subvention, les avenants, mises au point ou résiliation.

6/ Délibération n° 20240627-06 – Redevance d'occupation du domaine public de 2020 à 2024 avec Orange

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public dû au 1^{er} janvier d'une année N est calculée avec le coefficient d'actualisation de l'année N, mais à partir du patrimoine de l'année N-1.

Il convient de préciser qu'en application des dispositions de l'article L2321-4 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la prescription de 5 ans, la redevance pour l'année 2019 est désormais prescrites et ne peut plus être réglée.

Madame Le Maire présente le tableau prévu à cet effet.

Millésime	TOTAL Artères aériennes (km)	Total Artères en sous-sol (km)	Total Emprise au sol (m2)	Montant à percevoir
2020	12	16.550	1	1 383.66 €
2021	12	16.550	1	1 371.49 €
2022	12	16.552	1	1 416.46 €
2023	12	16.552	1	1 559.50 €
2024	13.231	16.728	3	1 755.54 €
TOTAL				7 486.65 €

Années RODP	Tarifs de base	A multiplier par le coefficient d'actualisation
RODP 2020		1.38853
RODP 2021	40€ le km d'artères aériennes	1.37633
RODP 2022	30€ le km d'artères souterraines	1.42136
RODP 2023	20€ le m² d'emprise au sol	1.5649
RODP 2024		1.60900

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : :

- **ACCEPTE** la redevance d'occupation du domaine public avec un montant total de 7 486.65 € pour les années de 2020 à 2024 décomposer comme suit :
 - 2020 : 1 383.66 €
 - 2021 : 1 371.49 €
 - 2022 : 1 416.46 €
 - 2023 : 1 559.50 €
 - 2024 : 1 755.54 €
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer le titre exécutoire ainsi que toutes les démarches si apportant.

7/ Délibération n° 20240627-07 – Changement des buts de football

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que les buts de football ainsi que les filets sont en très mauvais état et qu'il convient de les renouveler.

Madame Le Maire présente les 2 devis prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **RETENIR** le devis de **ALTRAD** à **ERDRE-EN-ANJOU** (49370) pour un montant de **1 965.00 € HT** soit **2 358.00 € TTC**.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer le devis.
- **PAYER** cette facture sur l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » de l'opération n°10 « matériel ».
- **AMORTIR** ce bien sur 10 ans.

8/ Délibération n° 20240627-08 – Acquisition d'une table de pique-nique

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut prévoir une table de pique-nique pour installer aux alentours du city-stade.

Madame Le Maire présente le devis prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **RETENIR** le devis de **ALTRAD à ERDRE-EN-ANJOU (49370)** pour une table de pique-nique New Douglas lames 145*145mm pour un montant de **490.00 € HT** soit **588.00 € TTC**.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer le devis.
- **PAYER** cette facture sur l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » de l'opération n°10 « matériel ».
- **AMORTIR** ce bien sur 1 an.

9/ Délibération n° 20240627-09 – Changement des tables à la salle des fêtes

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réflexion qui avait débuté concernant le changement des tables pour la salle des fêtes.

Madame Le Maire présente le devis prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **RETENIR** le devis de **ALTRAD à ERDRE-EN-ANJOU (49370)** pour des tables Lifetime eb PEHD 183x76cm encastrable plateau blanc en quantité 50 pour un montant de **3 450.00 € HT** avec une eco taxe de **94.50 €**.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer le devis.
- **PAYER** cette facture sur l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » de l'opération n°10 « matériel ».
- **AMORTIR** ce bien sur 5 ans.

10/ Délibération n° 20240627-10 – Subvention exceptionnelle pour la chorale de la machine à coudre

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que la chorale de la machine à coudre va intervenir pour la fête du 31 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d' :

- **ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour leur participation à la fête du 31 août 2024.

11/ Délibération n° 20240627-11 – Cadeau pour départ à la retraite

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que la directrice de l'école Mme Nicole SIMONNET part à la retraite, cela fait 34 ans qu'elle enseigne à Blanzay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **OFFRIR** la somme de 500 € pour son dévouement.

QUESTIONS DIVERSES

258

Projet éolien « Blanzay 2 » sur les communes de Blanzay, Champniers et Savigné
Arrêté n°2024-DCPPAT/BE-132 en date du 28 juin 2024 du Monsieur Le Préfet de la Vienne portant refus de la demande déposée par la Société Ferme Eolienne de Blanzay 2, d'installer et d'exploiter un par éolien.

Permanence bureau de vote pour les élections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024

1^{er} tour du 30.06.2024

8h à 10h	Isabelle SURREAUX David TRIQUET Émilie MORINEAU	Présidente Assesseur Assesseur
10h à 12h	Mélissa PETIT Clément LEROYER Nadia THOMAS	Présidente Assesseur Assesseur Assesseur
12h à 14h	Stéphane PRADEL Stéphane THOMAS Jean-François CORDEAU	Président Assesseur Assesseur
14h à 16h	James ROUSSEAU Noël GUILLET Clément LEROYER	Président Assesseur Assesseur
16h à 18h	Jean-Claude PROVOST Annie DOUX James ROUSSEAU	Président Assesseur Assesseur

2^{ème} tour du 07.07.2024

8h à 10h	Isabelle SURREAUX David TRIQUET Noël GUILLET	Présidente Assesseur Assesseur
10h à 12h	Jean-François CORDEAU Cyrille DENIS-PERRIERE Émilie MORINEAU	Président Assesseur Assesseur
12h à 14h	Noël GUILLET Stéphane THOMAS Nadia THOMAS	Président Assesseur Assesseur
14h à 16h	Stéphane PRADEL James ROUSSEAU Mélissa PETIT	Président Assesseur Assesseur
16h à 18h	Isabelle SURREAUX Jean-Claude PROVOST Annie DOUX	Présidente Assesseur Assesseur

Plaque pour le colombarium

Deux devis reçus : La maison des obsèques Ets Moreau d'un montant de 645.84 € HT soit 775.00 € TTC, Le choix funéraire Saint-Maurice-La-Clouère d'un montant de 933.33 € HT soit 1 120.00 € TTC

Départ de Madame La Sous-Préfète de Montmorillon Bénédicte Cartelier

Courrier reçu informant du départ de Mme Cartelier. Monsieur Thomas RICARD va être nommé au 1^{er} juillet.

Recensement de la population en 2025

Courrier reçu de l'Insee information du recensement des habitants de la Commune. L'enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Fête u 31 août 2024 – Subvention du Département de la Vienne

Accord d'un montant de 1 000 € pour la diffusion culturelle du spectacle « jusqu'à la lune » présenté par Scène de chantier.

Projet de lotissement

Une rencontre avec Monsieur Gilbert Blanchard de chez Bebiu Access a eu lieu le 30 mai 2024.

Bassin extérieur de Couhé

Il va être réhabiliter, possibilité d'un financement participatif à 4.5 % d'intérêt sur 5 ans.

Fête de la Saint Jean

Il y a eu une bonne participation malgré le mauvais temps.

Bulletin municipal

Réunion le jeudi 4 juillet à 20h30 pour la préparation.

La séance est levée à 23h38

Prochaine réunion : 22 août 2024

Blanzay, le 22 août 2024

Le Maire, Isabelle SURREAUX 	La Secrétaire de séance, Mme Annie DOUX 
--	--